COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 19 Février 2024

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D1 :

Suite à décision disciplinaire l'**US AVIGNON** devra jouer à l'extérieur (+20km) les 2 rencontres suivantes :

N° 26501431 : US AVIGNON / MONTEUX O du 17/03
N° 26501446 : US AVIGNON / PERTUIS USR du 14/04

D2 :

Le match **N° 26504519 : MONTEUX O. / VILLENEUVE** du 10/03 ne pourra pas se jouer le 09/03 à 18h. (Défaut d'éclairage)

D3 :

Le match **N° 26502412 : CAUMONT / GORDES ESP** du 25/02 se jouera à 13h. (Lever de R2)

Le match **N° 26502057 : LAPALUD / RASTEAU.** La commission refuse la demande, même avec accord des clubs, les matchs aller et retour ne peuvent être jouer sur le même terrain. (Règlement championnat séniors)

D4 :

Le match **N° 26504519 : DENTELLES / MALAUCENE** du 25/02 se jouera à VACQUEYRAS à 13h00.

Le match **N° 26504516 : ETOILE D'AUBUNE / SARRIANS** se jouera le 03/03 à 15h00.

SECTEUR COUPE

COUPE ULYSSE FABRE :

Le match **N° 27964199 : BOLLENE RCB 1 / DENTELLES FC 1** du 25/02 se jouera au stade BACCONNIER.

COUPE DE L'ESPERANCE :

Le match **N° 27964220 : R. C. B. BOLLENE 2 / SP.C. MONTFAVET 3** du 25/02 se jouera au stade BACCONNIER à 13h

Le match **N° 27964220 : DENTELLES F. C. 2 / AV.S. VIOLESIEN 2** du 25/02 se jouera à VACQUEYRAS à 15h00

COUPE GRAND VAUCLUSE :

Le match **N° 27964178 : AVIGNON US 1 / AVENIR GOULT ROUSSIL 1** du 25/02 l'**AVIGNON US** devra fournir un terrain de repli à défaut le match sera inversé (règlement coupe).